

le Denier de St Pierre, le jour même de St Pierre, ou un dimanche voisin ;—50. la contribution à l'œuvre de la Propagation de la Foi, en octobre et novembre ;—60. enfin, les deux quêtes pour les bourses au Séminaire, durant l'Avent.

Ayez aussi la bonté de transmettre à l'évêché ces différentes collectes à mesure que vous les complétez ; il vous sera envoyé un reçu immédiatement.

Quant à la Sainte Enfance, le petit montant annuel pourrait en être prélevé parmi les enfants des écoles.

Il Jusqu'à nouvel ordre, la grand'messe du deuxième jour des Quarante-Heures continuera à être celle du St. Esprit, pour obtenir que la lumière se fasse de plus en plus sur nos difficultés religieuses, et surtout sur leurs causes réelles.

III. J'ai appris avec surprise et regret que, depuis quelques années, certains curés avaient permis l'introduction de soirées dansantes, auxquelles ils assistent eux-mêmes, sous prétexte d'y maintenir l'ordre, à l'occasion de bazars pour leurs églises, etc. C'est évidemment un grave abus, comme seraient aussi des séances dramatiques où figureraient comme acteurs des personnes de l'un et de l'autre sexe, ou même de jeunes personnes autres que des enfants d'écoles. Ce serait le meilleur moyen de donner à notre peuple le goût, si dangereux de la danse et du théâtre, et ôter aux jeunes filles leur plus bel ornement, la réserve et la modestie. Je défends donc ces abus pour l'avenir, et j'exige qu'on obtienne au préalable ma permission écrite pour la tenue de tout bazar au profit des églises ou des écoles, couvents, etc.

Votre Evêque tout affectionné,

† JEAN, EV. DE ST G. DE RIMOUSKI.